

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 16 mai, à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint Germain en Cogles, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Amand ROGER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 16

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 mai 2019

ETAIENT PRESENTS :

Mr Amand ROGER, Maire

Mmes Maryvonne BANNIER et Fabienne TRABIS - Mrs Daniel HELBERT et Pascal PITOIS, adjoints

Mmes et Mrs Catherine BON, Raymond BERTHELOT, Emmanuel BRASSELET, Christian BUSNEL, Christian DUBOIS, Jean-Emmanuel DUBREIL, Anita JULIEN, Christine LEMARCHAND, Virginie MALLE, Roger MONTHORIN, Marylène ROUSSEL.

EXCUSES : Thomas JULIEN, Colette MASSE

ABSENTE : Sylvie BERCHEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Raymond BERTHELOT

Sur invitation de Mr le Maire, Johan CHARTIER, responsable du service sport à Couesnon Marche de Bretagne présente au conseil les 4 scénarii proposés par la commission sport de C.M.B. dans le cadre de la compétence animation sportive (compétence facultative).

Monsieur le Maire invite ensuite Magali LEMOINE, en poste à l'accueil depuis le 1^{er} mai à se présenter au Conseil.

Mesdames GERMON et GATEL qui ont adressé un courrier à Mr le Maire et souhaité présenter leurs propositions au Conseil sont invitées à prendre la parole.

Le compte rendu de la réunion du 11 avril n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité et le registre des délibérations est signé.

Il est proposé de traiter les sujets suivants non-inscrits à l'ordre du jour : « *devis podium, contrat d'apprentissage, demande de subvention* ». Le conseil émet un avis favorable.

1 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission fleurissement

Le compte rendu de la commission du 9 mai est remis à chacun Pascal PITOIS, adjoint en charge de la commission en donne lecture. L'acquisition d'une traceuse pour le terrain de sport et l'achat de mobilier étaient à l'ordre du jour. Ces sujets sont traités en points 2 et 3. Eco pâturage, jeu d'été fleurissement, sécurité en sortie du parc multisports, sentiers pédestres étaient aussi à l'ordre du jour.

Commissions appel d'offres - travaux

Les commissions se sont réunies ce 16 mai à 20 h. Daniel HELBERT, adjoint en charge des travaux en fait un compte rendu oral.

- Les avenants aux travaux de la salle polyvalente étaient à l'ordre du jour. Le sujet est traité en points 5 et 6. La commission refuse de se prononcer sur l'avenant du lot n° 3 : menuiseries extérieures et demande qu'une négociation soit conduite avec l'entreprise SERALFER.
- Les devis de diagnostics pour la réhabilitation des logements de la rue de St Etienne étaient à l'ordre du jour. Ce sujet est traité en point 7.
- Le devis pour la fourniture d'un podium de 30 m² et la demande d'une association pour l'achat d'un podium plus grand sont traités en points 12 et 13.

Pour information, la commission sécurité est prévue passer semaine 23.

2 – DEVIS TRACEUSE – TERRAIN DES SPORTS

La commission fleurissement/environnement a étudié les devis relatifs à l'achat d'une machine à tracer à pulvérisation par pompe pour le terrain des sports et propose de retenir l'offre des Ets PHM Philippe Morisse SAS pour un montant de 1 270.00 € H.T. soit 1 524.00 € T.T.C, offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.

3 – DEVIS POTS ET BANCS

La commission fleurissement /environnement a étudié les devis relatifs à l'achat de bancs et pots pour la salle polyvalente et l'agglomération et propose de retenir l'offre des Ets Celona pour un montant de 3 461.00 € H.T. soit 4 153.20 € T.T.C, offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.

4 – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.)

Monsieur Emmanuel BRASSELET, intéressé à la question, ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire donne lecture des rapports de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) réunie les 5 et 12 février 2019. Conformément à la loi, il invite l'Assemblée à se prononcer sur les décisions prises, c'est-à-dire :

- Révision de l'évaluation des dépenses d'investissement au titre de la compétence voirie. Le scénario 2 est retenu avec un lissage de 5 ans.
- Evaluation des transferts de charges des zones d'activité économique (ZAE). Les membres de la CLECT ont validé l'évaluation de ces transferts de charge au titre du transfert des ZAE.
- Evaluation des transferts de charges au titre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Les membres de la CLECT ont validé l'évaluation du transfert de charge au titre de la GEMAPI en fonction des contributions individuelles 2018.
- Modification du transfert de charges relative à la bibliothèque de Tremblay. Les membres de la CLECT valident la modification du transfert de charge relatif à la bibliothèque de Tremblay consécutive à la correction de la superficie pour un montant de 523 € au lieu de 748 € et valide le nouveau montant total du transfert de charge relatif aux charges de fonctionnement des bibliothèques pour les communes de Val Couesnon, soit 8 219 €.

- Evaluation du transfert de charge au titre de la participation de la commune de Maen Roch à l'école de musique de Fougères. Les membres de la CLECT valident le transfert de charge correspondant au dispositif « Musique à l'Ecole » pour un montant de 5 153.91 €.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil à l'unanimité, approuve les décisions de la CLECT telles que précisées ci-dessus.

5 – SALLE POLYVALENTE : AVENANT TRAVAUX + de 5%

La commission d'appel d'offres a étudié les avenants concernant les lots 5 « cloisonnement-isolation » et 7 « plafonds suspendus ».

Lot n°5 : Cet avenant porte sur la nécessité de reprendre le cloisonnement de la cuisine pour permettre la pose de la faïence. L'entreprise PLAQU'ISOLE, adjudicataire de ce marché a présenté un devis pour un montant de 2 041.61 € HT, soit 5.69 % du marché. De ce fait le montant des travaux de 35 900 € HT est porté à 37 941.61 € HT, soit + 2 041.61 € HT

Lot n°7 : Cet avenant porte sur la nécessité de faire une ossature de plafond en remplacement de celle prévue en charpente. L'entreprise MANIVEL, adjudicataire de ce marché a présenté un devis d'un montant de 2 840.00 € HT, soit 8.49 % du marché. De ce fait le montant des travaux de 33 437.90 € HT est porté à 36 277.90 € HT, soit + 3 883.36 € HT

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les avenants ci-dessus.

6 – SALLE POLYVALENTE : AVENANT AUTRES TRAVAUX - de 5%

La commission d'appel d'offres a étudié les avenants inférieurs à 5% du marché, concernant des modifications apportées aux travaux initialement prévus :

Lot n°1 « VRD-Maçonnerie » CF Constructions: - 6 430.85 € HT

Lot n°2 « Charpente » SCBM : - 1 431.93 € HT

Lot n°6 « Revêtements scellés et collés » BARBOT Carrelage : -3 122.00 € HT

Lot n°9 « Electricité-courants forts et faibles » SARL PERRINEL : + 3 883.36 € HT

La commission a émis un avis favorable. Le Conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, émet un avis favorable aux avenants ci-après :

- Lot n°1 « VRD-Maçonnerie » CF Constructions : - 6 430.85 € HT

Montant du marché initial : 96 324.01 € HT, porté à 89 893.16 HT, soit une diminution du marché de - 6.68 %.

- Lot n°2 « Charpente » SCBM : - 1 431.93 € HT

Montant du marché initial : 35 823.08 € HT porté à 34 391.15 HT, soit une diminution du marché de - 4 %.

- Lot n°6 « Revêtements scellés et collés » BARBOT Carrelage : -3 122.00 € HT

Montant du marché initial : 49 444.35 € HT porté à 46 322.35 H.T, soit une diminution du marché de - 6.31 %.

- Lot n°9 « Electricité-courants forts et faibles » SARL PERRINEL : + 3 883.36 € HT

Montant du marché initial : 98 401.44 € HT porté à 102 284.80 HT, soit une augmentation du marché de 3.95 %.

7 – DEVIS POUR DIAGNOSTICS – REHABILITATION LOGEMENTS RUE DE ST ETIENNE

La commission travaux a étudié les devis concernant les diagnostics plomb et amiante à réaliser avant travaux de réhabilitation des logements rue de Saint Etienne.

La commission propose de retenir l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir : SA SOCOTEC pour un montant total HT de 820 €, soit 984 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a voté : 13 voix pour et 3 abstentions :

Le devis de la Société SOCOTEC pour réaliser le diagnostic plomb et amiante dans le bâtiment rue de Saint Etienne est retenu pour un montant TTC de 984 €, auquel il conviendra d'ajouter le montant des prélèvements et des analyses effectuées.

8 – S.D.E. 35 – convention pour l'enfouissement des réseaux aériens téléphoniques et électriques

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du SDE35 concernant la propriété des installations de communications électroniques dans le cadre de l'effacement des réseaux. Désormais, les collectivités peuvent soit garder la propriété des ouvrages, soit laisser la propriété à la Société ORANGE. Il invite l'Assemblée à choisir l'option qu'il souhaite.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil à l'unanimité, décide de retenir l'option 2, c'est à dire laisser la propriété des installations de communications électroniques dans le cadre de l'effacement des réseaux à la Société Orange.

9 – LOTISSEMENT DE LA NOURIAIS – vente lot n° 4

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain, au lotissement de la Nouriais :

Lot n° 04 : Monsieur Florian JUHEL et Madame Elodie LEROI – La Vesquerie - 354603 SAINT-MARC-LE-BLANC

Le Conseil Municipal délibérant, à l'unanimité, donne son accord à la vente de ce lot aux conditions suivantes :

	Réf.Cad.	surface	Prix de vente M2 HT	Montant HT	Montant TTC
LOT 4	YB 222	498m ²	56.67 €	28 221.66 €	33 865.99 €

Confie la rédaction des actes au cabinet JEGOU/BOUVIER, notaire à Saint-Brice-en-Coglès, commune déléguée de MAEN ROCH et charge le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette vente.

10 – OUVERTURE DE CREDIT

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par **ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS** pour un crédit de trésorerie.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal accepte l'offre faite par ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS selon les conditions « **CITE GESTION TRESORERIE** » :

Montant de l'autorisation en Euros : 155 000 €

Durée : 12 mois

Commission d'engagement : 0.25 % du montant

11- DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Jean Emmanuel DUBREIL, intéressé à la question, ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de l'Association « Saint-Germain en Jambes » par lequel il demande un soutien financier pour l'organisation des courses nature prévues le Dimanche 14 Juillet 2019 à Saint-Germain-en-Coglès.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil à l'unanimité décide de verser une subvention de 150 euros à l'association Saint-Germain en Jambes, au titre de la subvention accordée à toute association germanaise (voir délibération du 28 février 2019)

12 – DEVIS - PODIUM

La commission a étudié le devis relatif à l'achat d'un podium d'une superficie de 30 m² pour la salle polyvalente et propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir celle des ETS Ouest Collectivités pour un montant de 6 690.00 € H.T. soit 8 028.00 € T.TC

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de la commission ci-dessus présentée.

13 – DEVIS AGRANDISSEMENT DU PODIUM – SALLE POLYVALENTE

A la demande des associations, une surface supplémentaire de 24 m² de podium est nécessaire pour la pratique des activités culturelles.

La commission propose d'acquérir une surface supplémentaire de 24 m² de podium et décide de retenir l'offre des Ets Ouest Collectivités pour un montant de 5 350.00 € H.T. soit 6 420.00 € T.T.C,

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil par 1 voix contre et deux abstentions émet un avis favorable à la proposition de la commission ci-dessus présentée.

14 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la faculté de recruter un apprenti à condition que la commune emploie, parmi son personnel, une personne qualifiée. Le service technique pourrait former un jeune en apprentissage pour l'entretien des espaces verts. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce sujet.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil, à l'unanimité émet un avis favorable au recrutement d'un apprenti au sein des services techniques pour l'entretien des espaces verts. Thomas SALIOT sera en contrat d'apprentissage pour 2 ans aux services techniques.

14 – QUESTIONS DIVERSES

Compétence sport : suite à la présentation de Johan CHARTIER en début de séance, le débat s'instaure. La majorité se prononce pour retenir le scénario 2, à savoir :

L'animation sportive serait partagée entre les communes et Couesnon Marches de Bretagne

- *Les communes seront compétentes pour l'animation sportive au niveau des associations sportives et des écoles*

- *Couesnon Marches de Bretagne ne pourra plus mettre à disposition ses éducateurs sportifs auprès des associations sportive et écoles mais développera une autre politique sportive orientée vers le sport/loisirs, sport pour tous.*

Cette question sera mise au vote du prochain conseil communautaire du mardi 28 mai.

Elections européennes

Elles ont lieu le dimanche 26 mai. Le planning qui a été adressé à chacun est validé.

Agenda

- Commission communication lundi 20 mai à 20 h 30

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 19 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h.